

Après tout, du moment que le navire tient la mer et que les gens sont plus ou moins satisfaits des services reçus! Quant au gouvernement, je suis sûr qu'il ne se soucie pas du tout de la dette nationale. J'aimerais citer un document intitulé «Nous croyons au gonflement de la dette» dû à la plume de Wilfrid C. Krug, Canada Building, Windsor (Ontario). L'auteur est, je crois, expert-conseil en matière d'entreprises commerciales. Voici la déclaration qu'il fait à la page 9 au sujet de la dette nationale:

Le gouvernement canadien s'est servi de son pouvoir nouvellement acquis lui conférant un droit de regard dans le domaine financier, pour créer une dette fantastique, hypothéquée d'un intérêt impossible à rembourser et, ces dernières années, il a remboursé cette dette à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés et reculé la date d'échéance de la dette jusqu'à 30 ans, imposant aux contribuables une charge annuelle de 900 millions de dollars de dette.

Bien entendu, ce montant serait encore plus élevé maintenant, car le document en question a été rédigé en 1961. Voici la suite de cet article:

● (4.30 p.m.)

Cette dette écrasante et ses conséquences pour notre société susciteront sûrement des recherches approfondies et mèneront à une organisation plus perfectionnée du régime monétaire. Quand les Canadiens sauront, par suite des transformations révolutionnaires dans le domaine monétaire, qu'il n'est plus nécessaire pour le gouvernement de payer 900 millions de dollars en intérêt sur son propre crédit, ils exigeront des réformes monétaires. En fait, avec les pouvoirs dont il dispose en matière monétaire, aucun gouvernement vraiment démocratique n'a moralement le droit de lier les citoyens dès qu'il n'est plus au pouvoir. Il n'a pas le droit, moralement, d'obliger la nouvelle génération à payer 5½ p. cent d'intérêt sur des obligations non remboursables, au cours des 30 prochaines années.

L'auteur de l'article fait ensuite cette déclaration:

Si le gouvernement finançait ses déficits nécessaires et remboursait sa dette échue par l'entremise de la banque centrale, cela nous ramènerait à la période antérieure à la première guerre mondiale; le gouvernement n'avait alors presque plus de dettes.

Dans son ouvrage, M. Krug mentionne un intérêt de 900 millions imputé sur la dette nationale. D'après le relevé du budget des dépenses déposé cet après-midi, je constate que l'intérêt sur la dette publique s'élève à \$1,273,906,400. Par conséquent le chiffre de 900 millions mentionné par M. Krug dépasse maintenant 1,273 millions. Et je suppose que les choses n'en resteront pas là, monsieur le président, car nous continuerons à affronter ce problème, jusqu'à ce que le Parlement et le gouvernement agissent de façon décisive et apportent certaines modifications fondamentales à la politique monétaire en vue de répondre à nos besoins actuels.

[M. Patterson.]

Il est question dans cette brochure d'une autre proposition formulée il y a un certain nombre d'années par le Crédit social. Il s'agit du transfert progressif de notre dette nationale à la Banque du Canada. Je crois avoir déjà parlé d'une annonce publiée dans un journal du 28 novembre 1966 au sujet de l'émission d'obligations du gouvernement non remboursables par anticipation au montant de 500 millions. Cette annonce affirme que la Banque du Canada avait déjà consenti à acheter ces obligations de 5½ p. 100 qui arriveront à échéance le 15 janvier 1968 pour un montant minimum de 35 millions. Je prétends que si la Banque du Canada peut assumer une partie de notre dette nationale de quelques millions de dollars, elle peut certainement faire davantage et se charger de notre dette nationale dans sa totalité grâce à la formule du transfert progressif.

En abordant un autre aspect de ce problème, je rappellerai une autre déclaration comprise dans la brochure de M. Krug, intitulée: «Nous croyons au gonflement de la dette». A la page 6 on mentionne les trois façons de financer les déficits. Le gouvernement peut émettre des obligations pour une valeur d'un milliard de dollars et les vendre à des institutions non bancaires; il peut aussi emprunter l'argent des banques privées, ou encore de la Banque du Canada, qui appartient aux Canadiens. Cette méthode de financement n'entraîne pas de charge d'intérêt car les profits de la Banque du Canada reviennent au gouvernement.

Je n'en dirai pas plus long sur les questions particulières que j'ai soulevées aujourd'hui, mais à mon avis, elles sont importante et valent qu'on les répète. En premier lieu, il faut tenir compte de la politique monétaire. Ensuite, il faut trouver un apport de fonds suffisant pour que les gouvernements puissent subvenir à ses exigences en matière d'équipement social. En troisième lieu, nous devrions régler notre dette nationale en la transférant à la Banque du Canada et en la liquidant, ce qui épargnerait aux contribuables plus de 1,273 millions de dollars. D'après moi les Canadiens préfèrent contribuer au développement de leur pays et non à la dette nationale. Si nous suivions cette politique, monsieur le président, si notre dette nationale était virée au compte de la Banque du Canada et éliminée, notre population investirait dans la mise en valeur du pays et nous constaterions d'énormes progrès sur tout notre territoire.

**M. Nasserden:** Monsieur le président, la mesure dont nous sommes saisis est un rappel unique d'une autre législature, ainsi que d'un autre premier ministre, feu R. B. Bennett; celui-ci, alors chef du gouvernement, fit insérer dans les statuts la loi sur la Banque du